

Accueil des animaux en Ehpad : retour de l'Ostal du Lac

Médico-social

Date de publication : 7 septembre 2026

Généralités

Objectif :

L'objectif central est d'ancrer l'EHPAD dans une logique de « maison des habitants », en renforçant la dimension affective, domestique et apaisante du lieu. L'EHPAD est un "lieu de vie", et la présence de l'animal est donc naturelle. L'animal est pensé comme un levier de bien-être, réduisant les troubles du comportement, favorisant l'apaisement des résidents atteints de troubles neuro-évolutifs et améliorant l'ambiance générale. Cette présence vise aussi à renforcer l'image positive de l'établissement auprès des familles, tout en soutenant la qualité de vie au travail des salariés, qui bénéficient d'un environnement plus chaleureux. L'objectif est de désanitarisé l'EHPAD.

L'EHPAD a mis en place une pratique intégrée d'accueil d'animaux, mêlant à la fois animaux appartenant à des résidents, animaux adoptés par la structure et recours à la médiation animale. L'établissement accueille ainsi 2 chiens, 1 chat et 7 tortues appartenant à la structure, ainsi que le chat d'une résidente, et les canaris d'une autre lors d'un accueil temporaire. Une bénéficiaire de l'accueil de jour s'y rend avec son chien, 2 jours par semaine. Les chiens des salariés circulent ponctuellement. La présence animale est pensée comme un élément « domestique » de la vie en établissement, avec une intégration très naturelle dans les unités : paniers à tous les étages, chats se déplaçant librement, chiens allant sur les genoux des habitants, et séances hebdomadaires de médiation animées par un zoothérapeute. La responsabilité quotidienne est assurée par une organisation collective : plusieurs salariés volontaires, ainsi que les membres de la direction, s'occupent des animaux (nourrissage, sorties, toilettage, vétérinaire), tandis que les résidents participent ponctuellement à de petites tâches.

Etapes de mise en oeuvre

La mise en oeuvre repose sur un déroulé progressif :
- Intégration initiale : mise en place d'un avenant au contrat de séjour autorisant l'accueil d'animaux, clarification des règles de présence et des responsabilités (résident, famille, équipe).
- Sélection des animaux : accueil d'animaux déjà connus de la structure (ex. chat né sur place, animaux des résidents) ou adoption via la SPA, choix d'animaux compatibles entre eux et avec les habitants (chien « chat compatible »).
- Période d'adaptation : observation du comportement, organisation d'un lieu refuge, accompagnement de l'équipe via communication préalable, équipement (panier, médaille, couverture) pour éviter le stress ou les fugues.
- Organisation interne : constitution d'un groupe volontaire de salariés pour gérer les soins (sorties, litière, vétérinaire), participation de résidents lorsque possible, intégration dans les transmissions.
- Ajustements continus : adaptation selon incidents (fugues, salissures), vieillesse ou décès des animaux, retours des résidents.
- Médiation animale : contractualisation avec un zoothérapeute pour des séances hebdomadaires, financées sur le budget animation

Essaimage

Les principaux leviers

- Soutien fort de la direction, montrant l'exemple en s'occupant des animaux de l'établissement (ex. ramasser soi-même les déjections pour aider l'équipe).
- Volontariat des salariés, indispensable pour organiser les soins (sorties, nourrissage, vétérinaire).
- Communication en amont, pour rassurer les équipes, prévenir les craintes de surcharge et clarifier les responsabilités.

Les principaux freins

- Charge perçue par les équipes : crainte que les tâches supplémentaires (sorties, litière) s'ajoutent aux soins.
- Perte d'autonomie du résident propriétaire : risque que la famille ne reprenne pas l'animal, comme cela a déjà été observé ; d'où la nécessité de clauses écrites et d'un tiers identifié.
- Vieillesse et fin de vie des animaux : nécessité d'identifier un tiers responsable de s'occuper du suivi de l'animal du

- Intégration progressive avec des animaux compatibles avec les habitants (calme, câlin..).
- Organisation souple, acceptant que les référents tournent selon les congés et les horaires.
- Adaptation du cadre matériel (paniers, zones de repos, médailles, trappes pour les chats).
- Inscription contractuelle via un avenant animal, évitant les situations floues.

résident.
- Incidents mineurs (fugues, salissures, odeurs) à gérer sans panique et à normaliser.
- Cohabitation entre animaux (ex. chiens de salariés qui courent après les chats).
- Allergies ou peurs de certains salariés ou résidents : organisation aménagée pour que les salariés ne soient pas en contact avec les animaux.

Témoignages

> *Les animaux au sein de l'EHPAD sont très bien. Il faut s'en occuper et il m'arrive de le faire. Je les nourris comme à la maison. Un animal, c'est domestique, ça fait passer un moment, c'est une compagnie. J'avais des animaux avant d'arriver à l'EHPAD, j'avais un chien et un chat, je m'en occupais.*
>
> **Serge REYNES, Habitant de l'EHPAD**

> *Cela va faire bientôt 12 ans que nous avons recueilli cette petite boule de poils, un véritable amour qui s'appelle Puce. Elle témoigne à tout le monde, habitants, visiteurs et salariés son affection réclamant toujours plus de caresses. Elle partage mon bureau depuis 11 ans et c'est un pur bonheur pour moi. Son endroit favori, une bannette au bout du bureau dans laquelle elle fait des siestes interminables et ronfle parfois très fort.*
> *Elle est mon anti-stress et égaye mon quotidien. Une simple caresse de sa part m'apaise et me réconforte. Sa douce présence est un pur bonheur.*
>
> **Marie-Pierre SINTES, Secrétaire de direction**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

p.segault@adages.net

L'établissement

Date de mise en œuvre : 2 juin 2009

Durée du projet : 195 mois

Ehpad L'Ostal du Lac 34920

Type de structure : Médico-social / Privé à but non lucratif

Obligation réglementaire : Oui

Arrêté du 3 mars 2025 relatif aux conditions d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD prévu par l'article 26 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

Déclenchement
Le déclencheur principal a été la conviction de la direction que la présence animale constitue un élément déterminant de la qualité de vie en EHPAD. L'arrivée d'animaux s'est d'abord faite naturellement (un chat errant adopté, une résidente venant avec son chat), puis a été renforcée par des expériences émotionnellement fortes, notamment la présence longue d'un chien adopté à la SPA nommé Darwin, qui a vécu 7 ans dans l'EHPAD et a marqué profondément les résidents. La médiation animale déjà présente dans l'établissement a également montré ses limites (les animaux repartent), ce qui a poussé à privilégier la présence quotidienne d'un animal « à demeure». Après la mort de Darwin, un nouveau chien devait être adopté. La venue d'une résidente avec ses deux chiens (des Shih Tzu) a permis à l'établissement d'adopter ces deux animaux en accord avec l'habitante et sa famille, qui ne pouvaient pas s'occuper d'eux.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

8/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Beaucoup

Des compétences en interne

Peu

Des compétences externes (prestations externes)

A considérer

Des équipements, du matériel

A considérer

Des financements (internes et externes)

Beaucoup

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Les impacts

Sur l'environnement :	Impacts positifs
Sur les professionnels :	Impacts positifs
Sur les usagers :	Impacts positifs
Sur l'organisation :	Impacts positifs
Sur le médico-économique :	Impacts positifs